

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/266 DU 12/12/86
MTER/PPS/DGFP/DGPCE

Portant intégration et nomination de
Monsieur ABIALO Benjamin dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers -
SAF (Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE

W/ISAS :-

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des Services Administratifs et
Financiers ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret n° 63/81/FP-BE du 25.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 85/1423 du 07.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre
la Roumanie et la République Populaire du Congo ;

.../...

(/u le Décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur, de Commerce ;

(/u la lettre n° 5580/MEBS-CAB-DOB du 28.10.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du Décret n° 62-426 du 29.12.62 et du Protocole d'accord du 29.11.80 susvisés, Monsieur ABIALO Benjamin, né le 31 Janvier 1959 à Bouanga, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques, spécialité : Finances et Comptabilité, obtenu à l'Université de TIMISOARA (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du Décret n° 74/229 du 10.6.74 susvisé, l'intéressé est classé Administrateur de 2è échelon stagiaire indice 890.

ARTICLE 3.- Monsieur ABIALO Benjamin est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :-

JCRPCE.....	1	M.F.B.....	2
DGFE/DGPCE.....	3	INTERESSE.....	1
DGPCE/BST.....	2	DOSSIER.....	2
D.G.B.....	3	SGG/BC.....	2./-
D.C.F.....	1		